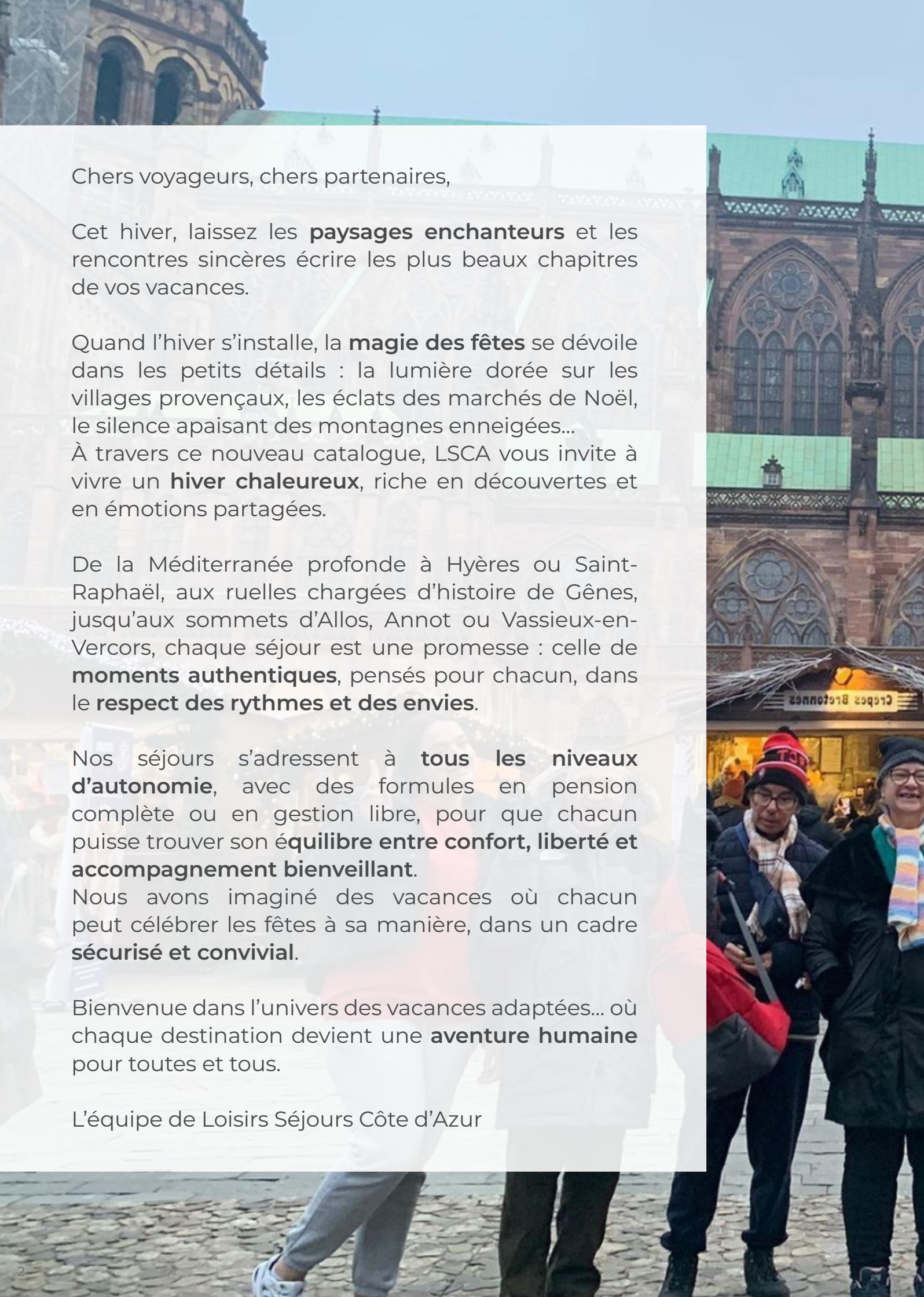


VACANCES adaptées



HIVER 2025

**SÉJOURS POUR PERSONNES
EN SITUATION DE HANDICAP MENTAL ET SENIORS**



Chers voyageurs, chers partenaires,

Cet hiver, laissez les **paysages enchanteurs** et les rencontres sincères écrire les plus beaux chapitres de vos vacances.

Quand l'hiver s'installe, la **magie des fêtes** se dévoile dans les petits détails : la lumière dorée sur les villages provençaux, les éclats des marchés de Noël, le silence apaisant des montagnes enneigées...

À travers ce nouveau catalogue, LSCA vous invite à vivre un **hiver chaleureux**, riche en découvertes et en émotions partagées.

De la Méditerranée profonde à Hyères ou Saint-Raphaël, aux ruelles chargées d'histoire de Gênes, jusqu'aux sommets d'Allos, Annot ou Vassieux-en-Vercors, chaque séjour est une promesse : celle de **moments authentiques**, pensés pour chacun, dans le **respect des rythmes et des envies**.

Nos séjours s'adressent à **tous les niveaux d'autonomie**, avec des formules en pension complète ou en gestion libre, pour que chacun puisse trouver son **équilibre entre confort, liberté et accompagnement bienveillant**.

Nous avons imaginé des vacances où chacun peut célébrer les fêtes à sa manière, dans un cadre **sécurisé et convivial**.

Bienvenue dans l'univers des vacances adaptées... où chaque destination devient une **aventure humaine** pour toutes et tous.

L'équipe de Loisirs Séjours Côte d'Azur



Catalogue Hiver 2025-2026

SOMMAIRE

Présentation de l'association	6
Les activités enfance jeunesse	8
Les séjours sur mesure	10
Les activités adaptées	12
La structure de Sospel	13
Être adhérent CNLTA	14
Savoir utiliser l'outil SEMBA	15
Bien préparer son séjour	18
Nos séjours à la carte	19

Tableau récapitulatif des séjours	20
Comprendre nos séjours	24
Séjours Octobre 2025	25
Séjours Décembre 2025	27
Séjours Février 2026	45
Crédits photos	49
Conditions générales d'inscription	50
Conditions générales de vente	51

Loisirs Séjours Côte d'Azur

QUI SOMMES-NOUS ?

Actrice depuis plus de 40 ans dans le domaine de l'animation, Loisirs Séjours Côte d'Azur est une association basée sur Nice qui propose des vacances et des loisirs dans le secteur du handicap et des activités enfance jeunesse.



Un Point Animation qui accueille et propose des activités pour les adultes en situation de handicap mental



Des activités pour les enfants et les jeunes à partir de 3 ans

Nos activités



Hébergement à l'année sur Sospel



Des séjours de vacances en France et à l'étranger pour les adultes en situation de handicap mental

Ouverte toute l'année, l'association est installée dans le quartier de la République et souhaite offrir à ses adhérents un espace de convivialité et d'échanges.



Une association, des valeurs

Afin de répondre à vos besoins du mieux possible, nos séjours sont adaptés en fonction de vos besoins en accompagnement et nos équipes sont formées à vous accompagner dans la vie quotidienne et dans vos temps d'activité.

L'objectif : vous permettre de profiter pleinement de votre séjour. Nos partenariats avec les établissements de la région nous permettent également de prendre en considération vos demandes et de vous proposer des séjours au plus proche de vos envies.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez dans l'organisation de vos vacances et restons à votre écoute pour un choix de séjour ou tout simplement un conseil.

L'équipe des Vacances Adaptées.

Les Activités

ENFANCE JEUNESSE



L'ACCUEIL DE LOISIRS

Notre accueil de loisirs de l'**école Bischoffsheim**, situé dans le quartier de Riquier à Nice, accueille vos enfants de **3 à 12 ans** (jusqu'à 14 ans pour les enfants en situation de handicap).

Ouvert du **lundi au vendredi** de **8h00 à 18h30** durant toutes les périodes de vacances scolaires, notre équipe accueille vos enfants pour des activités adaptées à chacun.

Repas froid à fournir. **Inscriptions à la semaine complète.**

LES COLONIES DE VACANCES

Notre association organise des colonies pour enfants pendant les temps de vacances scolaires. Axées sur **l'apprentissage ludique** à travers les loisirs, ces colonies permettent aux enfants de passer de bonnes vacances sous le signe de la **découverte**.

Le lieu, la tranche d'âge, le tarif et le programme **varient selon la période choisie**, afin de proposer des séjours adaptés à chacun. Le détail de chaque programme est disponible sur notre site : **www.lsca.asso.fr**



PÉRISCOLAIRE DU MERCREDI

À partir de septembre 2025, notre association accueille les enfants chaque mercredi (*hors vacances scolaires*) à **l'école Max Gallo**, située sur la Moyenne Corniche.

Ouvert de **8h00 à 18h30**, nos animateurs proposent un programme varié mêlant activités sportives, créatives et manuelles.

Pour les familles ne pouvant accompagner leur enfant, un service de pédibus est disponible sur Nice.

Repas du midi à fournir.



MERCREDIS SKI

De **Janvier à Mars**, notre association organise des «**Mercredis ski**» pour les enfants de **6 à 12 ans** dans le cadre du Plan Ski de la Ville de Nice.

Inclus : Transport, 2h de cours de ski avec l'ESF (*Ecole de Ski Française*) et repas du midi sur la station.

Matériel à fournir. Tarif Ville de Nice.



L'INCLUSION SUR NOS ACTIVITÉS JEUNESSE

Pour correspondre à nos valeurs, nos activités enfance-jeunesse peuvent accueillir des enfants en situation de handicap mental, et favoriser l'inclusion et l'autonomie dès le plus jeune âge.

Les Séjours Adaptés

100% SUR-MESURE



SÉJOURS ADAPTÉS SUR-MESURE

Et si vos vacances ressemblaient enfin à ce que vous imaginez vraiment ? Avec notre concept de **séjour personnalisé**, chaque détail est conçu pour répondre à **vos envies et à vos attentes**. Que vous rêviez d'un séjour de **détente absolue**, d'une **aventure riche en découvertes** ou d'un équilibre entre nature, culture et confort, nous transformons vos souhaits en une **expérience unique**.

Oubliez les formules standardisées : vous choisissez le **rythme de vos journées**, les activités qui vous inspirent, l'ambiance qui vous correspond, et nous nous occupons du reste. Excursions, moments de repos, découvertes gastronomiques, visites culturelles ou instants privilégiés en pleine nature... chaque séjour est pensé pour vous offrir exactement **ce dont vous avez besoin**.

Notre démarche est simple : vous remplissez notre formulaire, vous partagez vos envies, vos goûts et vos priorités. Ensuite, nous créons pour vous un **séjour sur mesure, adapté**, où tout est **anticipé et organisé**.

Libérez-vous des contraintes, oubliez le stress de la préparation et laissez place à l'essentiel : profiter pleinement.

Nos séjours sont spécialement pensés pour répondre à vos besoins. Chaque voyage est construit pour **favoriser l'autonomie**, dans un **cadre bienveillant et sécurisant**. Nous sélectionnons des **lieux adaptés et accessibles** où chacun peut profiter pleinement de ses vacances. L'encadrement est assuré par des **animateurs engagés**, attentifs au rythme et aux envies de chaque participant. Activités adaptées, accompagnement personnalisé, temps de repos respectés : tout est mis en place pour garantir un **séjour agréable, équilibré et en toute sérénité**.

Scannez le QR code pour accéder au formulaire de demande en ligne



PARC D'ATTRACTION

Vous rêvez de **vivre l'aventure** dans un parc d'attractions ?

Nous construisons pour vous un séjour adapté, selon vos envies et vos besoins. Que vous aimiez les manèges à sensations, les spectacles, les univers féeriques ou simplement l'ambiance festive, nous organisons une **expérience unique**.

Hébergement, billets, accessibilité, accompagnement : tout est pensé pour **votre plaisir, votre sécurité et votre autonomie**. Avec nous, vous profitez pleinement de chaque moment, sans contrainte. Un séjour sur mesure, plein d'émotions et de découvertes, **spécialement conçu pour vous**.

Les activités et séjours **ADAPTÉES**



LES SÉJOURS

Notre association organise des séjours adaptés **tout au long de l'année**, pour des personnes de faible à très bonne autonomie.

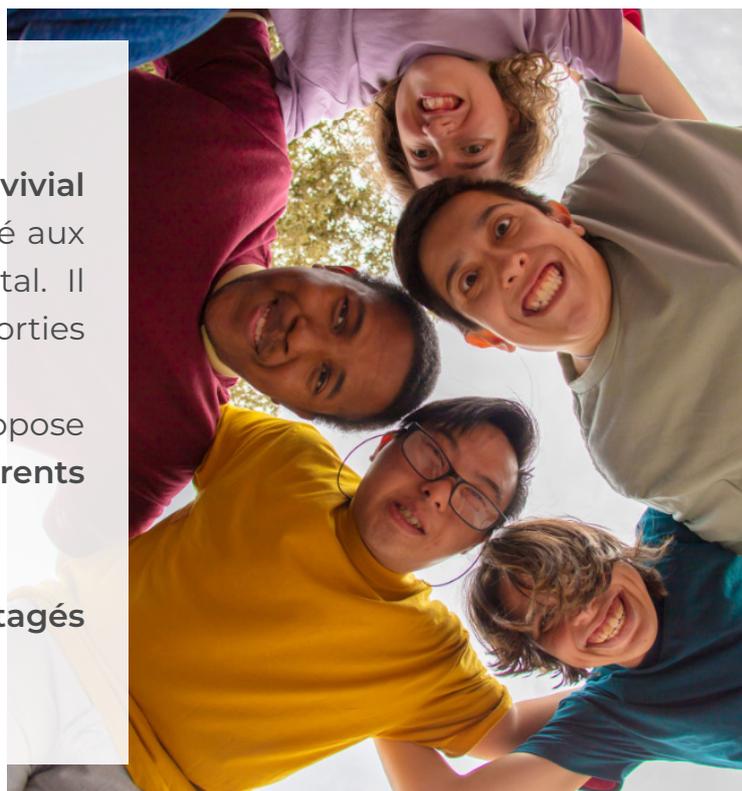
Encadrés par des **équipes motivées**, ces séjours sont pensés pour répondre aux **envies de chacun** et favoriser le partage, la convivialité et le plaisir. Chaque séjour est rythmé par des **activités variées, adaptées à tous**.

LE POINT ANIMATION

Le Point Animation est un **espace convivial** situé au **1 Rue Albert Voisin à Nice**, dédié aux adultes en situation de handicap mental. Il propose des activités en intérieur et des sorties encadrées.

Animé par une équipe dynamique, il propose des **activités co-construites avec les adhérents** et **adaptées à leurs besoins**.

C'est un lieu de **rencontres**, de **loisirs partagés** et de **découvertes au rythme de chacun**.



La structure DE SOSPEL



BIENVENUE À SOSPEL !

À seulement **1 heure de Nice**, la station verte de Sospel vous accueille dans un **cadre paisible et riche en patrimoine baroque**. Le centre de vacances « **Le Domaine de l'Agaisen** » offre un lieu idéal pour le **repos et la déconnexion**.

Notre espace arboré vous accueille durant la saison estivale avec ses **tipis aménagés et ses tentes**. Profitez d'une **agréable piscine**, d'une **cuisine en plein air équipée d'un four à bois**, ainsi que de **sanitaires extérieurs**.

LES TIPIS DE SOSPEL

À Sospel, notre site d'hébergement en tipis offre une véritable **immersion en pleine nature**, dans un cadre à la fois **authentique et respectueux de l'environnement**.

Pensé pour répondre à différents besoins, il accueille aussi bien des **familles en quête de ressourcement**, que des **enfants lors de séjours ou colonies de vacances**, des **groupes scolaires dans le cadre de projets pédagogiques**, ainsi que des **séjours adaptés** grâce à des **aménagements inclusifs** garantissant **confort et accessibilité**.



Être adhérent AU CNLTA



Notre organisme de vacances adaptées adhère au CNLTA (*Conseil National des Loisirs et du Tourisme Adaptés*) et est signataire de sa Charte Nationale de Qualité.

Le CNLTA travaille au quotidien à l'amélioration du secteur d'activité des vacances pour personnes en situation de handicap et collabore étroitement avec les ministères et autres services de l'Etat.

*Le CNLTA, un engagement quotidien
au service des vacanciers !*

NOTRE OBJECTIF COMMUN



Offrir aux personnes en situation de handicap une **marque de qualité** et valoriser le travail des partenaires adhérents qui partagent notre ambition.

NOS VALEURS

ENGAGEMENT **DIALOGUE**
CONVIVIALITÉ
RESPECT **SÉCURITÉ**
CONFORT

Choisir un Organisme de Vacances Adaptées membre du CNLTA, c'est un engagement sur :

- une écoute particulière sur le projet personnel du futur vacancier, ses attentes, ses préférences ;
- une majorité de séjours proposés en petits groupes, pour un aspect convivial ;
- une formation adéquate pour les animateurs-accompagnateurs de séjours adaptés et une préparation optimale des séjours ;
- des visites sur les lieux de vacances réalisées par des bénévoles pour évaluer et s'assurer de la qualité des vacances ;
- une cellule conciliation, en cas de litige sur un séjour avec l'un des adhérents du CNLTA ;
- une réglementation appliquée avec l'assurance de la validité des agréments obligatoires au fonctionnement de séjours de vacances adaptées.

Pour les vacanciers et leurs représentants, le CNLTA préconise :

- une inscription sincère et objective pour que la personne soit orientée sur un séjour lui correspondant ;
- de privilégier le partenariat avec l'organisme de vacances.

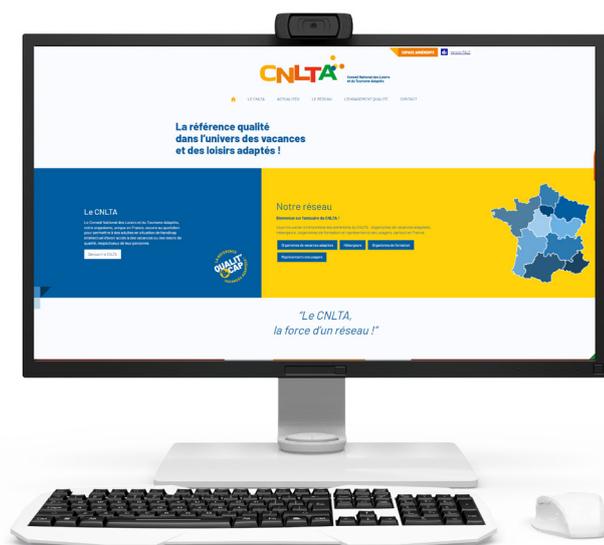
Savoir utiliser L'OUTIL SEMBA

La SEMBA (*Synthèse d'Evaluation de Mes Besoins d'Accompagnement*) créée par le CNLTA est une méthode qui vous permettra de **déterminer les besoins d'accompagnement** des personnes dans le cadre de vacances adaptées organisées.

La SEMBA est mise en place pour les futurs vacanciers et les personnes qui les accompagnent au quotidien afin qu'ensemble ils définissent au mieux les besoins d'accompagnement nécessaires pour chaque adulte déficient souhaitant partir en séjour de vacances adaptées.

Loisirs Séjours Côte d'Azur souhaite être un réel partenaire pour vous aider à trouver le séjour correspondant au mieux aux besoins d'accompagnement ainsi qu'au souhait de vacances de la personne en situation de handicap.

Si vous avez besoin d'aide dans le choix du séjour de vacances adaptées, vous pouvez nous contacter ou consulter le manuel rédigé par le CNLTA « Comment choisir son séjour de vacances adaptées ? » (*à télécharger sur le site du CNLTA*).



L'ACCOMPAGNEMENT

Selon les recommandations du CNLTA, nous proposons un encadrement de ce type. Cependant, notre association fait souvent le choix de renforcer ses équipes d'encadrement :

- **Accompagnement discret** : nécessite 1 animateur pour 6 à 7 vacanciers
- **Accompagnement de soutien** : nécessite 1 animateur pour 6 à 7 vacanciers
- **Accompagnement de proximité** : nécessite 1 animateur pour 4 à 5 vacanciers
- **Accompagnement renforcé** : nécessite 1 animateur pour 2 à 3 vacanciers

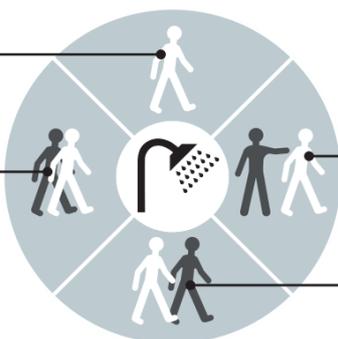
FICHE EXPLICATIVE ET D'UTILISATION DE L'OUTIL SEMBA

La SEMBA (Synthèse d'Evaluation de Mes Besoins d'Accompagnement) créée par le CNLTA est une méthode qui vous permettra de déterminer les besoins d'accompagnement des personnes dans le cadre de vacances adaptées organisées. Elle vise à remplacer la grille d'évaluation des autonomies précédemment créée par le CNLTA et utilisée par la majorité des organismes de vacances adaptées. La SEMBA est mise en place pour les futurs vacanciers et les personnes qui les accompagnent au quotidien afin qu'ensemble ils définissent au mieux les besoins d'accompagnement nécessaires pour chaque adulte déficient souhaitant partir en séjour de vacances adaptées.

Vie quotidienne (repas, toilettes, habillement) :

Pas de besoin spécifique d'accompagnement

Aide totale : prise en charge par l'accompagnant de la plupart ou de la totalité des gestes de la vie quotidienne



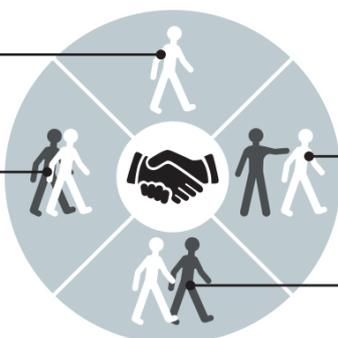
Stimulation verbale : simple consigne orale (rappel) ou aide ponctuelle (1 à 2 fois/semaine maxi)

Aide partielle ou guidance : accompagnement quotidien physique ou verbal nécessaire dans certains des gestes de la vie quotidienne

Vie sociale et comportement :

Pas de besoin spécifique

Vigilance permanente : besoin de régulation dans les relations sociales (instabilité fréquente)



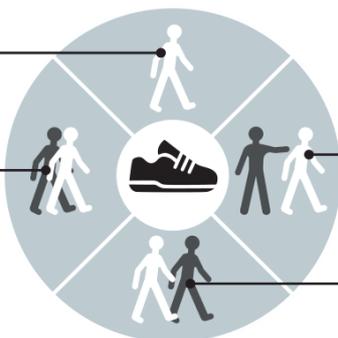
Attention ponctuelle : besoin de sollicitations dans les relations sociales

Attention soutenue : besoin de médiation dans les relations sociales (instabilité possible)

Mobilité et déplacement :

Pas de besoin spécifique : se déplace seul (et se repère seul)

Aide permanente : a besoin d'une présence ou d'une aide individuelle, personnalisée, systématique pour se déplacer



Attention particulière et aide au repérage : a besoin de préparation spécifique pour se déplacer seul ou présence discrète de l'encadrement

Aide régulière et/ou vigilance soutenue : a besoin d'accompagnement pour se déplacer en dehors d'un périmètre restreint



Exemple : ici on indique que le séjour est destiné à des vacanciers n'ayant pas besoin d'accompagnement dans la vie quotidienne.

L'Organisme de Vacances Adaptées doit être un réel partenaire pour vous aider à trouver le séjour correspondant au mieux aux besoins d'accompagnement ainsi qu'au souhait de vacances de la personne handicapée. Si vous avez besoin d'aide dans le choix du séjour de vacances adaptées, vous pouvez consulter le manuel rédigé par le CNLTA « Comment choisir son séjour de vacances adaptées ? »

FICHE D'AUTO-ÉVALUATION

semba[®] Synthèse d'Évaluation
de Mes Besoins d'Accompagnement

Je choisis l'accompagnement dont j'ai besoin pour mes vacances :

Vie quotidienne (pour les repas, la toilette, l'habillement) :



Je peux tout faire tout seul



J'ai besoin d'aide mais pas tous les jours

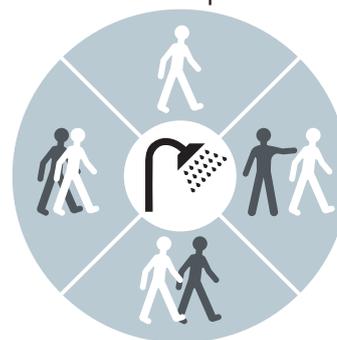


J'ai besoin d'aide pour certaines choses tous les jours



J'ai besoin d'aide tout le temps

Je colorie ce qui me correspond :



Vie sociale et comportement (avec les autres) :



Je suis bien dans un groupe



J'ai besoin d'aide pour être bien dans un groupe



Je ne me sens pas toujours bien dans un groupe



Être dans un groupe me pose des difficultés

Je colorie ce qui me correspond :



Déplacement et mobilité (pour marcher ou me déplacer) :



Je peux marcher longtemps sans prendre de risque



Je peux marcher seul mais pas longtemps



J'ai parfois besoin de quelqu'un pour me déplacer



J'ai toujours besoin de quelqu'un pour me déplacer

Je colorie ce qui me correspond :



Avec cette fiche, je peux choisir un séjour adapté à mes besoins d'accompagnement et à mes envies.

Je peux feuilleter les brochures de vacances adaptées des adhérents au CNLTA.

Comment bien préparer SON SÉJOUR

JE CHOISIS MON SÉJOUR



Je choisis mon séjour en fonction de mon besoin en accompagnement et de mes envies, sur le catalogue ou sur notre site internet : www.lasca.asso.fr

1

JE RÉSERVE MON SÉJOUR

Je téléphone au 04.92.00.56.80 ou j'envoie un mail à contact@lascalasso.fr pour poser une option



2

JE M'INSCRIS AU SÉJOUR



DANS LES QUINZE JOURS.
Je retourne le dossier d'inscription complété, accompagné d'un chèque d'arrhes de 30% et des pièces complémentaires

3

JE CONFIRME L'INSCRIPTION

Je confirme dans les meilleurs délais les **besoins médicaux** pour mon séjour (injections, soins infirmiers, lit médicalisé)



4

JE RÈGLE LE SÉJOUR



UN MOIS AVANT LE DÉPART.
Je solde mon séjour et je fournis toutes les pièces complémentaires manquantes

5

JE PRÉPARE MES VACANCES

Je reçois ma convocation 3 semaines avant le départ.
Je prépare ma valise avec le trousseau fourni par LSCA



6

Nos Séjours

À LA CARTE



France

- p. 46 Provence
- p. 26 St Raphaël
- p. 43
- p. 35 Allos
- p. 31 Beaujolais
- p. 37 Annot
- p. 32 Vassieux en Vercors
- p. 39 Chateauneuf de Gadagne
- p. 33 St Paul Trois Châteaux
- p. 40 Menton
- p. 34 Allos
- p. 42 Sanary sur Mer
- p. 36 Annot
- p. 43 St Raphaël
- p. 38 Chateauneuf de Gadagne
- p. 44 Cuers
- p. 41 Alpes du Sud

INTERNATIONAL

- p. 28 Prague
- p. 29 Italie du Nord
- p. 30 Alsace

Besoins en accompagnement ● Discret ● Soutien ● Proximité ● Renforcé

Tableau récapitulatif

	Lieu de séjour	Type de séjour	Dates des séjours
SÉJOURS D'OCTOBRE			
St Raphaël 	Var	 Mer	25/10/25 au 03/11/25

SÉJOURS DE DÉCEMBRE			
Prague	République Tchèque	 Ville	27/12/25 au 02/01/26
Italie du Nord	Italie	 Ville	20/12/25 au 29/12/25
Strasbourg	Grand-est	 Ville	20/12/25 au 26/12/25
			27/12/25 au 02/01/26
Beaujolais	Auvergne-Rhône-Alpes	 Campagne	20/12/25 au 02/01/26
Vassieux en Vercors	Drôme	 Montagne	20/12/25 au 27/12/25
St Paul 3 Châteaux	Drôme	 Campagne	20/12/25 au 02/01/26
Allos	Alpes-de Haute-Provence	 Montagne	20/12/25 au 02/01/26
Allos			20/12/25 au 02/01/26
Annot	Alpes-de Haute-Provence	 Montagne	20/12/25 au 02/01/26
			20/12/25 au 26/12/25
			26/12/25 au 02/01/26
Annot	Alpes-de Haute-Provence	 Montagne	20/12/25 au 02/01/26
			20/12/25 au 26/12/25
			26/12/25 au 02/01/26

séjours hiver 2025

Nombre de jours	Type d'accompagnement	Type de pension	Tarif (sur place)	Tarifs transport			Numéro de page
				Nice	Var	Bouches du Rhône	
10	Renforcé/PMR	Pension complète	2 780 €	+ 100 €	+ 80 €	+ 100 €	26
7	Discret	Gestion libre	1 960 €	transport compris au départ de Nice			28
10	Discret	Gestion libre	2 210 €	+ 110 €	+ 110 €	+ 100 €	29
7	Discret/Soutien	Gestion libre	2 090 €	transport compris au départ de Nice			30
7			2 090 €				
14	Soutien	Pension complète	2 230 €	transport compris au départ de Nice			31
8	Soutien	Gestion libre	1 630 €	+ 130 €	+ 120 €	+ 120 €	32
14	Proximité	Pension complète	1 995 €	+ 110 €	+ 100 €	+ 90 €	33
14	Proximité	Pension complète	2 125 €	+ 110 €	+ 120 €	+ 130 €	34
14	Renforcé	Pension complète	2 190 €				35
14	Proximité	Gestion libre	2 090 €	+ 110 €	+ 120 €	+ 130 €	36
7			1 045 €				
8			1 195 €				
14	Renforcé	Gestion libre	2 290 €	+ 110 €	+ 120 €	+ 130 €	37
7			1 145 €				
8			1 310 €				

	Lieu de séjour	Type de séjour	Dates des séjours
--	----------------	----------------	-------------------

SÉJOURS DE DÉCEMBRE

Chateauneuf de Gadagne	Vaucluse	 Campagne	20/12/25 au 02/01/26
Chateauneuf de Gadagne			20/12/25 au 02/01/26
Alpes du Sud	Alpes-Maritimes	 Montagne	27/12/25 au 02/01/26
Menton	Alpes-Maritimes	 Ville	27/12/25 au 02/01/26
Sanary-sur-mer 	Var	 Mer	20/12/25 au 02/01/26
			20/12/25 au 26/12/25
			26/12/25 au 02/01/26
St Raphaël 	Var	 Mer	20/12/25 au 26/12/25
			26/12/25 au 02/01/26
Cuers 	Var	 Mer	20/12/25 au 03/01/26
			20/12/25 au 27/12/25
			27/12/25 au 03/01/26

SÉJOURS DE FÉVRIER

Provence	Vaucluse	 Campagne	21/02/26 au 28/02/26
Annot	Alpes-de Haute-Provence	 Montagne	14/02/26 au 20/02/26
Allos	Alpes-de Haute-Provence	 Montagne	21/02/26 au 27/02/26

Nombre de jours	Type d'accompagnement	Type de pension	Tarif (sur place)	Tarifs transport			Numéro de page
				Nice	Var	Bouches du Rhône	
14	Soutien/ Proximité	Pension complète	1 980 €	+ 110 €	+ 110 €	+ 90 €	38
14	Renforcé		2 080 €				39
7	Proximité	Gestion libre	1 720 €	+ 70 €	+ 80 €	+ 90 €	40
7	Renforcé	Pension complète	1 260 €	transport compris au départ de Nice			41
14	Renforcé/PMR	Pension complète	3 680 €	+ 100 €	+ 80 €	+ 100 €	42
7			1 840 €				
8			2 100 €				
7	Renforcé/PMR	Pension complète	2 275 €	+ 90 €	+ 50 €	+ 90 €	43
8			2 600 €				
15	Renforcé/PMR	Gestion libre	3 575 €	+ 100 €	+ 80 €	+ 100 €	44
8			1 980 €				
8			1 980 €				
8	Discret/Soutien	Gestion libre	1 570 €	+ 110 €	+ 100 €	+ 100 €	46
7	Renforcé	Gestion libre	1 750 €	+ 110 €	+ 120 €	+ 130 €	47
7	Renforcé	Pension complète	1 815 €	+ 110 €	+ 120 €	+ 130 €	48

Mieux comprendre NOS SÉJOURS

INFORMATIONS PRATIQUES



Nos coups de coeur



Accueil de couples



Nombre de personnes par chambre



Type d'hébergement



Demi-pension



Pension complète
Tous les repas sont confectionnés par
notre hôteur.



Gestion libre
La préparation des repas est assurée
par l'équipe d'animation, aidée des vacanciers.



Transports en commun



Minibus 9 places



Minibus adapté



Voiture 5 ou 7 places

TYPE DE SÉJOUR



Séjour campagne



Séjour montagne



Séjour ville



Séjour mer

TYPE D'ACCOMPAGNEMENT



Discret



Soutien



Proximité

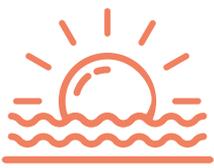


Renforcé / PMR

A background of autumn leaves in shades of orange, yellow, and brown, with a soft, warm glow. The leaves are scattered across the top half of the page, with some in sharp focus and others blurred in the background.

SÉJOURS

OCTOBRE 2025



Var (83)



Du 25/10/25 au 03/11/25, soit 10 jours

ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ/PMR



Vie quotidienne



Vie sociale



Mobilité

Entre Estérel rougeoyant et Méditerranée scintillante, Saint-Raphaël vous séduit par son port animé, ses marchés colorés et son art de vivre méditerranéen.

- Animations & Loisirs -

- Visite du Vieux Port, du centre ville et de son marché provençal
- Visite du musée archéologique (*sous réserve d'accessibilité*) et du musée Louis de Funès
- Visite de la ville en petit train et bateau bleu
- Découverte du Massif de l'Estérel
- Salle d'activité sur place (*karaoké, atelier créatif, jeux de société, bingo...*)
- Tout au long du séjour, proposition d'activités et veillées par l'équipe



À partir de :

2 780 € pour 10 jours (sur place)

+ 100 € départ de Nice (1h30)

+ 80 € départ du Var (1h00)

+ 100 € départ des Bouches-du-Rhône (1h15)



12 vacanciers
10 encadrants



2 minibus adaptés
+ 1 minibus



Chambres
2 personnes



Pension
complète



Centre de
vacances



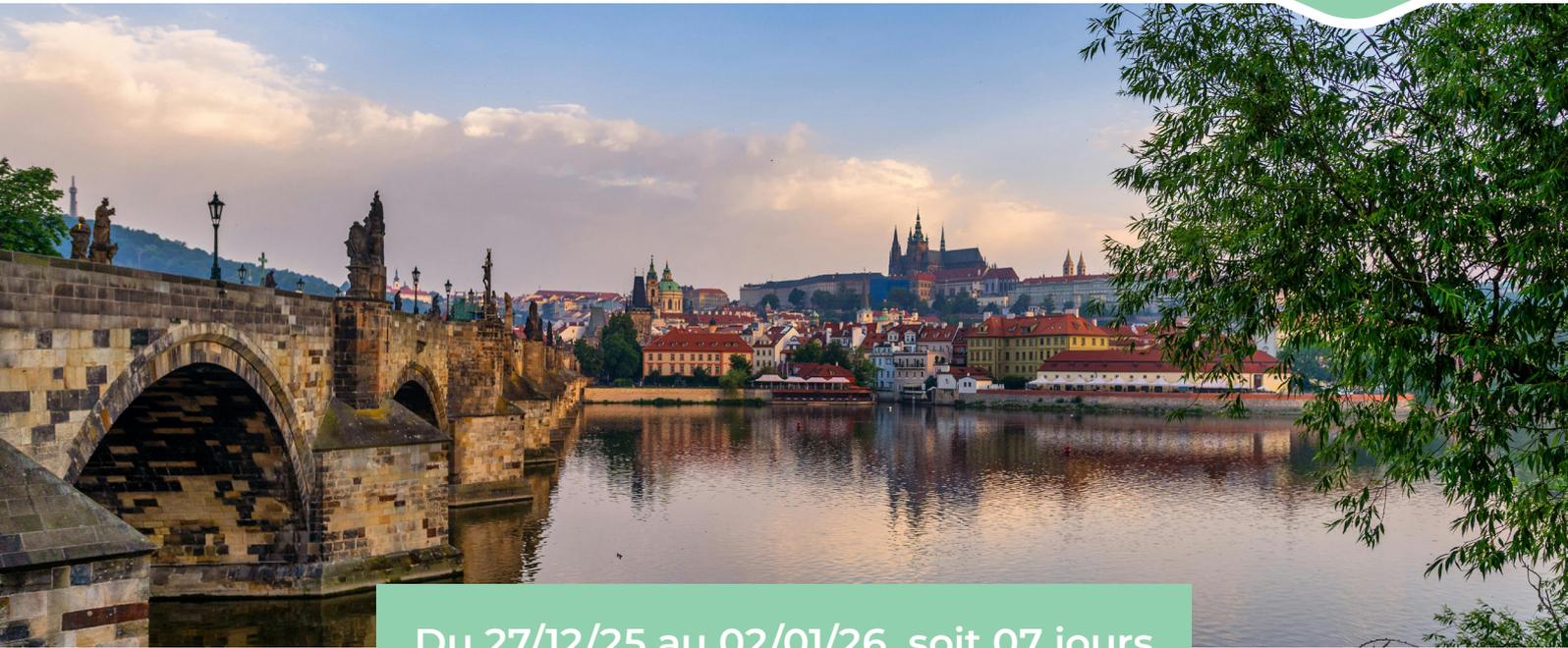
SÉJOURS

DÉCEMBRE 2025



PRAGUE

SÉJOUR VILLE



Du 27/12/25 au 02/01/26, soit 07 jours

ACCOMPAGNEMENT DISCRET



Vie quotidienne



Vie sociale



Mobilité

Prague vous plonge dans une atmosphère unique. Du Pont Charles à la Vieille Ville, laissez-vous séduire par son charme.

- Animations & Loisirs -



- Balade sur la place de la Vieille Ville
- Observation de l'Horloge astronomique
- Promenade sur le Pont Charles et flânerie le long de la Vltava
- Visite du marché de Noël
- Découverte des quartiers du Château de Prague et de Mala Strana
- Soirée du nouvel an organisée par l'équipe d'animation
- Tout au long du séjour, proposition d'animations et veillées par l'équipe

À partir de :
1 960 € pour 07 jours (sur place)
 transport compris en avion au départ de Nice





ITALIE DU NORD

SÉJOUR VILLE



Du 20/12/25 au 29/12/25, soit 10 jours

ACCOMPAGNEMENT DISCRET



Vie quotidienne



Vie sociale



Mobilité

Au bord de la Méditerranée, Gênes vous séduit par son port historique, ses ruelles pittoresques et l'authenticité italienne de la vieille ville.

- Animations & Loisirs -

- Balade dans le centre historique
- Découverte du port ancien et des quais
- Promenade dans les jardins et parcs publics
- Flânerie dans les marchés locaux
- Découverte des Cinque Terre
- Soirée de Noël organisée par l'équipe d'animation
- Tout au long du séjour, proposition d'animations et veillées par l'équipe



À partir de :

2 210 € pour 10 jours (sur place)

+ 110 € départ de Nice (2h30)

+ 110 € départ du Var (1h30)

+ 100 € départ des Bouches-du-Rhône (1h10)



10 vacanciers
3 encadrants



1 minibus + 1 voiture



Chambres
2 à 4 personnes



Gestion
libre



Appartements



Accueil
de couples



STRASBOURG

SÉJOUR VILLE



Bas-Rhin (67)



Du 20/12/25 au 26/12/25, soit 07 jours
Du 27/12/25 au 02/01/26, soit 07 jours

ACCOMPAGNEMENT DISCRET/SOUTIEN



Vie quotidienne



Vie sociale



Mobilité

Sous ses illuminations hivernales, l'Alsace vous séduit par ses marchés de Noël, sa cathédrale et le charme de la Petite France.

- Animations & Loisirs -

- Visite et découverte du célèbre marché de Noël de Strasbourg
- Après-midi détente aux Bains Municipaux de Strasbourg
- Visite du Parlement Européen
- Découverte de la ville
- Visite de la Cathédrale de Strasbourg et du Parc de l'Orangerie
- Soirées de Noël et du nouvel an organisées par l'équipe d'animation
- Tout au long du séjour, proposition d'activités et veillées par l'équipe



À partir de :

2 090 € à partir de 07 jours (sur place)



transport compris en avion
au départ de Nice



10 vacanciers
3 encadrants



Transports
en commun
Location ponctuelle de minibus



Chambres
2 à 3 personnes



Gestion
libre



Gîte
(logement
aux alentours)



Accueil
de couples



BEAUJOLAIS

SÉJOUR CAMPAGNE



Auvergne-Rhône-Alpes



Du 20/12/25 au 02/01/26, soit 14 jours

ACCOMPAGNEMENT DE SOUTIEN



Vie quotidienne



Vie sociale



Mobilité

A proximité de Lyon, venez découvrir une campagne authentique, des villages pittoresques et un patrimoine vivant et gourmand.

- Animations & Loisirs -



- Balade dans les villages en pierres dorées
- Découverte du patrimoine local
- Promenade dans la campagne beaujolaise
- Flânerie dans un marché local
- Découverte de Lyon et des villes environnantes
- Soirées de Noël et du nouvel an organisées par l'équipe d'animation
- Tout au long du séjour, proposition d'activités et veillées par l'équipe

À partir de :
2 230 € pour 14 jours (sur place)
 transport compris en train au départ de Nice



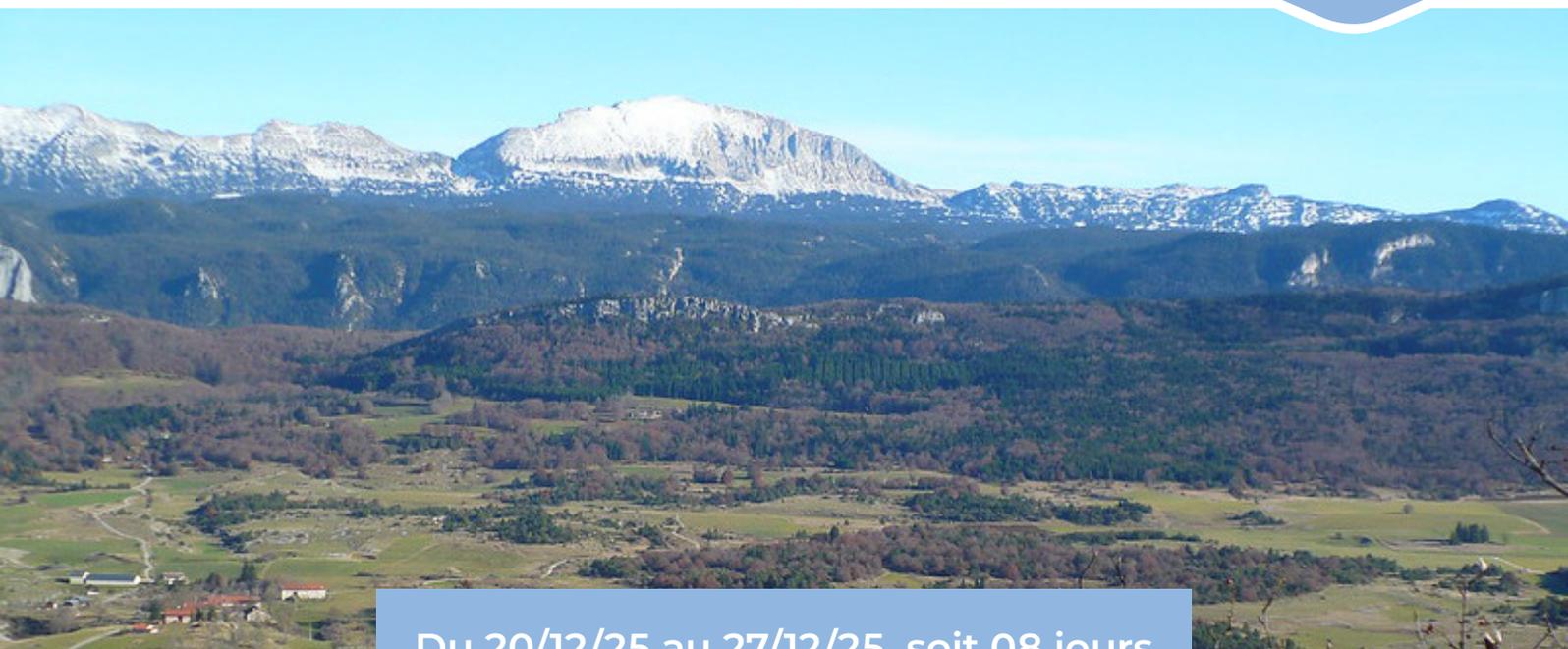


VASSIEUX EN VERCORS

SÉJOUR MONTAGNE



Drôme (26)



Du 20/12/25 au 27/12/25, soit 08 jours

ACCOMPAGNEMENT DE SOUTIEN



Vie quotidienne



Vie sociale



Mobilité

Au cœur du Parc naturel du Vercors, Vassieux vous invite à découvrir ses vastes plateaux, son patrimoine et l'authenticité d'un village préservé.

- Animations & Loisirs -

- Visite du chenil pour tout savoir sur les chiens de traineaux
- Visite de la grotte de Choranche
- Promenade dans la nature à la découverte de la faune et de la flore
- Découverte du musée de l'eau
- Salle d'activité sur place (*karaoké, atelier créatif, jeux de société, bingo ...*)
- Soirée de Noël organisée par l'équipe d'animation
- Tout au long du séjour, proposition d'animations et veillées par l'équipe



À partir de :

1 630 € pour 08 jours (sur place)

+ 130 € départ de Nice (5h00)

+ 120 € départ du Var (3h50)

+ 120 € départ des Bouches-du-Rhône (3h20)



10 vacanciers
3 encadrants



1 minibus + 1 voiture



Chambres
2 personnes



Gestion
libre



Châlet



S^T PAUL 3 CHÂTEAUX

SÉJOUR CAMPAGNE



Drôme (26)



Du 20/12/25 au 02/01/26, soit 14 jours

ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ



Vie quotidienne



Vie sociale



Mobilité

Au cœur de la Drôme provençale, Saint-Paul-Trois-Châteaux séduit par son patrimoine, ses ruelles charmantes et son authenticité provençale.

- Animations & Loisirs -

- Visite de la ferme aux crocodiles
- Balade dans la vieille ville et ses ruelles médiévales
- Découverte de la cathédrale et des places ombragées
- Visite des châteaux environnants
- Visite de Montélimar, ses ruelles, et son palais du bonbon et du nougat
- Soirées de Noël et du nouvel an organisées par l'équipe d'animation
- Tout au long du séjour, proposition d'activités et veillées par l'équipe

À partir de :

1 995 € pour 14 jours (sur place)

+ 110 € départ de Nice (3h15)

+ 100 € départ du Var (2h00)

+ 90 € départ des Bouches-du-Rhône (2h00)



20 vacanciers
7 encadrants



3 minibus



Chambres
2 à 3 personnes



Pension
complète



Lycée
privé

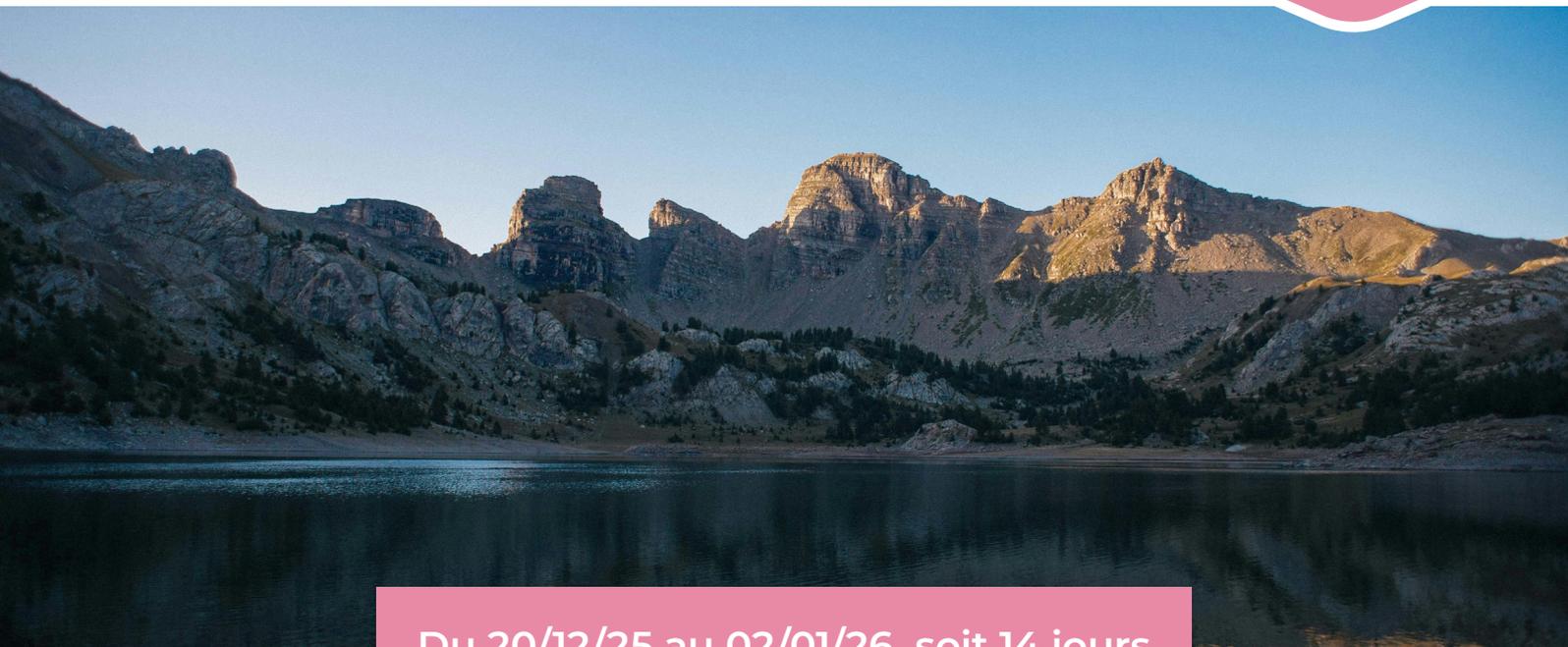


ALLOS

SÉJOUR MONTAGNE



Alpes de Haute-Provence (04)



Du 20/12/25 au 02/01/26, soit 14 jours

ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ



Vie quotidienne



Vie sociale



Mobilité

Au cœur des Alpes-de-Haute-Provence, Allos vous séduit par son village de montagne, son lac d'altitude et l'authenticité d'un cadre naturel préservé.

- Animations & Loisirs -

- Balade sur les sentiers adaptés du Parc National du Mercantour
- Activité luge (si la neige le permet)
- Visite d'Allos et des villages voisins de la vallée
- Dégustation de plats typiques et visites de marchés locaux
- Soirées de Noël et du nouvel an organisées par l'équipe d'animation
- Tout au long du séjour, proposition d'activités et veillées par l'équipe



À partir de :

2 125 € pour 14 jours (sur place)

+ 110 € départ de Nice (1h30)

+ 120 € départ du Var (2h30)

+ 130 € départ des Bouches-du-Rhône (3h30)



12 vacanciers
4 encadrants



1 minibus + 1 voiture



Chambres
3 à 4 personnes



Gestion
libre



Châlet



ALLOS

SÉJOUR MONTAGNE



Du 20/12/25 au 02/01/26, soit 14 jours

ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ



Vie quotidienne



Vie sociale



Mobilité

Entre paysages alpins et traditions chaleureuses, Allos vous invite à découvrir un village authentique où la montagne se vit au rythme des saisons.

- Animations & Loisirs -

- Balade sur les sentiers adaptés du Parc National du Mercantour
- Activité luge (si la neige le permet)
- Visite d'Allos et des villages voisins de la vallée
- Dégustation de plats typiques et visites de marchés locaux
- Soirées de Noël et du nouvel an organisées par l'équipe d'animation
- Tout au long du séjour, proposition d'activités et veillées par l'équipe



À partir de :
2 190 € pour 14 jours (sur place)
+ 110 € départ de Nice (1h30)
+ 120 € départ du Var (2h30)
+ 130 € départ des Bouches-du-Rhône (3h30)





ANNOT

SÉJOUR MONTAGNE



Alpes de Haute
Provence (04)



Du 20/12/25 au 02/01/26, soit 14 jours
Du 20/12/25 au 26/12/25, soit 07 jours
Du 26/12/25 au 02/01/26, soit 08 jours

ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ



Vie quotidienne



Vie sociale



Mobilité

Au pied des Préalpes de Digne, Annot vous séduira par ses ruelles médiévales, ses maisons de pierre et l'authenticité d'un village provençal préservé.

- Animations & Loisirs -

- Visite du centre équestre
- Piscine sur place
- Découverte du village d'Annot, de la ville de Castellane ...
- Visite du village médiéval d'Entrevaux et de sa citadelle
- Dégustation de plats typiques et visites de marchés locaux
- Soirées de Noël et du nouvel an organisées par l'équipe d'animation
- Tout au long du séjour, proposition d'animations et veillées par l'équipe

À partir de :

1 045 € à partir de 07 jours (sur place)

+ 110 € départ de Nice (1h30)

+ 120 € départ du Var (2h30)

+ 130 € départ des Bouches-du-Rhône (3h30)



8 vacanciers
3 encadrants



1 minibus + 1 voiture
Départ en grand bus



Chambres
4 personnes



Gestion
libre



Gîte



ANNOT

SÉJOUR MONTAGNE



Alpes de Haute
Provence (04)



Du 20/12/25 au 02/01/26, soit 14 jours
Du 20/12/25 au 26/12/25, soit 07 jours
Du 26/12/25 au 02/01/26, soit 08 jours

ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ



Vie quotidienne



Vie sociale



Mobilité

Annot, joyau des Préalpes de Digne, séduit par ses ruelles médiévales, son patrimoine préservé et l'authenticité de ce village unique.

- Animations & Loisirs -



- Visite du centre équestre
- Piscine sur place
- Découverte du village d'Annot, de la ville de Castellane ...
- Visite du village médiéval d'Entrevaux et de sa citadelle
- Dégustation de plats typiques et visites de marchés locaux
- Soirées de Noël et du nouvel an organisées par l'équipe d'animation
- Tout au long du séjour, proposition d'animations et veillées par l'équipe

À partir de :

1 145 € à partir de 07 jours (sur place)

+ 110 € départ de Nice (1h30)

+ 120 € départ du Var (2h30)

+ 130 € départ des Bouches-du-Rhône (3h30)



8 vacanciers
4 encadrants



1 minibus + 1 voiture
Départ en grand bus



Chambres
4 personnes



Gestion
libre



Gîte



CHÂTEAUNEUF DE GADAGNE

SÉJOUR CAMPAGNE



Du 20/12/25 au 02/01/26, soit 14 jours

ACCOMPAGNEMENT SOUTIEN/PROXIMITÉ



Vie quotidienne



Vie sociale



Mobilité

Au cœur de la Provence, Châteauneuf-de-Gadagne vous enchante par son village perché, ses ruelles pittoresques et son atmosphère authentique.

- Animations & Loisirs -



- Découverte du village de l'Isle sur la Sorgue et de son marché
- Visite du village de Châteauneuf-de-Gadagne et villages environnants
- Escapade à Avignon
- Visite des châteaux de Thouzon et de Saumane
- Balade sur le plateau de Campbeau
- Soirées de Noël et du nouvel an organisées par l'équipe d'animation
- Tout au long du séjour, proposition d'animations et veillées par l'équipe

À partir de :
1 980 € pour 14 jours (sur place)
 + 110 € départ de Nice (2h30)
 + 110 € départ du Var (2h00)
 + 90 € départ des Bouches-du-Rhône (1h30)



12 vacanciers
3 encadrants



3 minibus



Chambres
4 personnes



Pension
complète

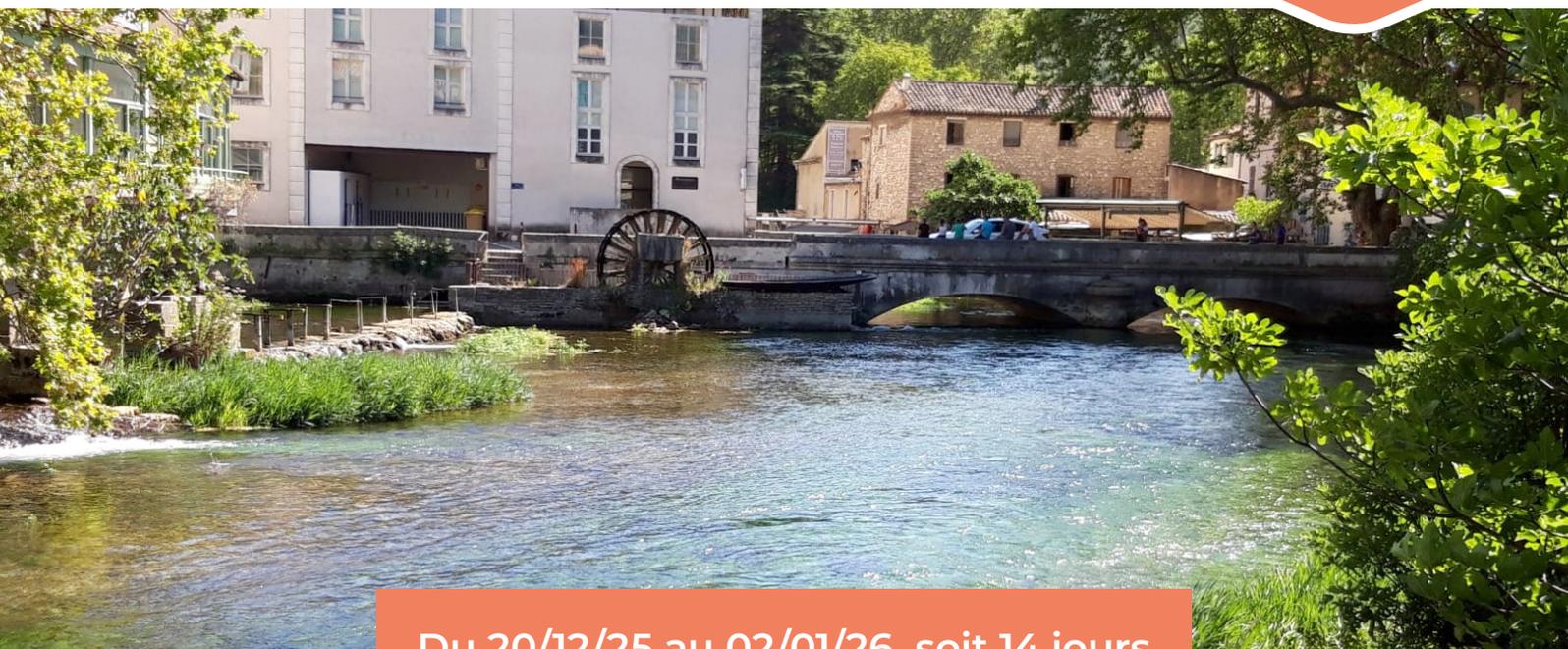
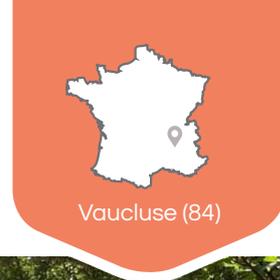


Gîte



CHÂTEAUNEUF DE GADAGNE

SÉJOUR CAMPAGNE



Du 20/12/25 au 02/01/26, soit 14 jours

ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ



Vie quotidienne



Vie sociale



Mobilité

Au cœur de la plaine comtadine, Châteauneuf-de-Gadagne séduit par ses ruelles ensoleillées, son caractère et son charme provençal.



- Animations & Loisirs -

- Découverte du village de l'Isle sur la Sorgue et de son marché
- Visite du village de Châteauneuf-de-Gadagne et villages environnants
- Escapade à Avignon
- Visite des châteaux de Thouzon et de Saumane
- Balade sur le plateau de Campbeau
- Soirées de Noël et du nouvel an organisées par l'équipe d'animation
- Tout au long du séjour, proposition d'animations et veillées par l'équipe

À partir de :
2 080 € pour 14 jours (sur place)
 + 110 € départ de Nice (2h30)
 + 110 € départ du Var (2h00)
 + 90 € départ des Bouches-du-Rhône (1h30)



8 vacanciers
4 encadrants



3 minibus



Chambres
4 personnes



Pension
complète



Gîte

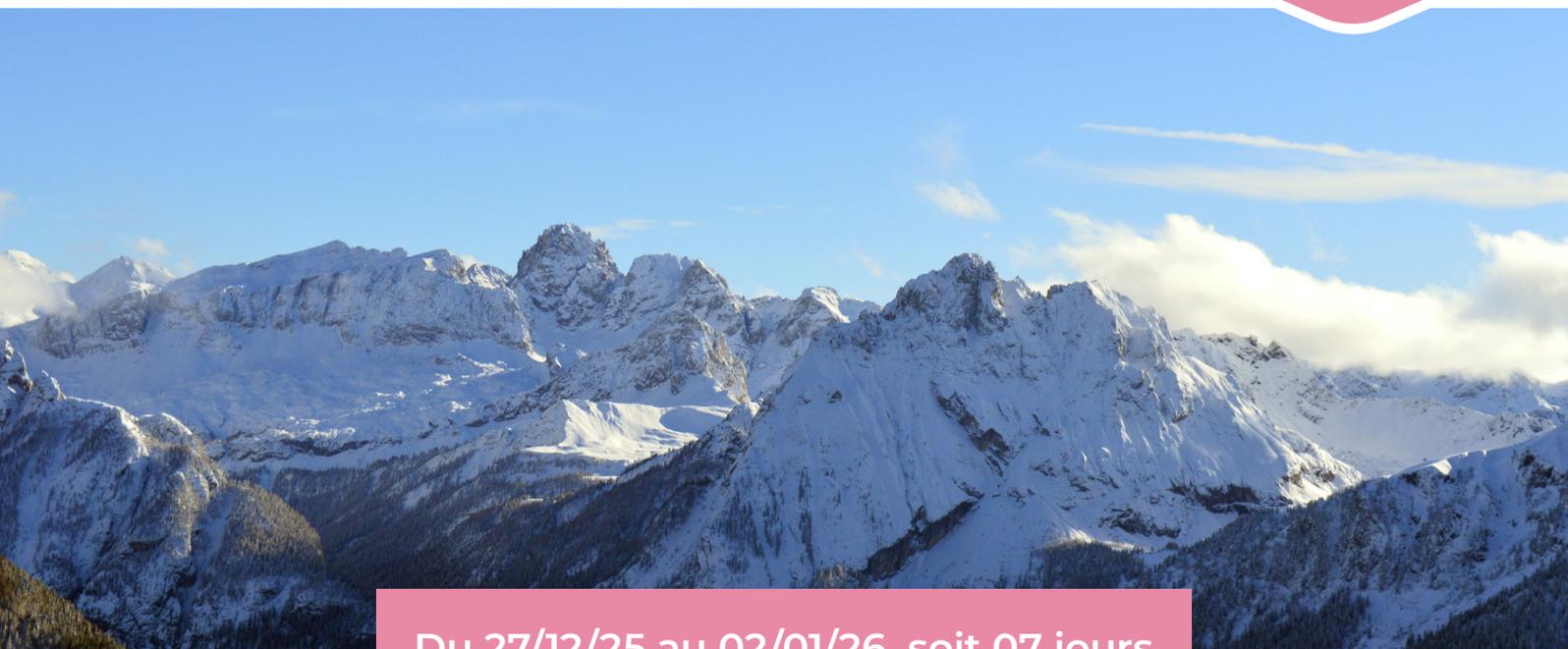


ALPES DU SUD

SÉJOUR MONTAGNE



Alpes Maritimes (06)



Du 27/12/25 au 02/01/26, soit 07 jours

ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ



Vie quotidienne



Vie sociale



Mobilité

Au cœur des grands espaces, les Alpes du Sud vous offrent l'air pur des montagnes, des panoramas grandioses et une nature généreuse à découvrir.

- Animations & Loisirs -

- Découverte des panoramas depuis les points de vue accessibles
- Aquavallée à Isola
- Participation à des soirées à thèmes
- Activités patinoire, luge, raquettes (*si la neige le permet*)
- Exploration du patrimoine local
- Soirées de Noël et du nouvel an organisées par l'équipe d'animation
- Tout au long du séjour, proposition d'animations par l'équipe

À partir de :

1 720 € pour 07 jours (sur place)

+ 70 € départ de Nice (1h30)

+ 80 € départ du Var (2h30)

+ 90 € départ des Bouches-du-Rhône (3h30)



10 vacanciers
4 encadrants



1 minibus



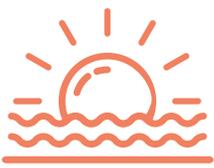
Chambres
3 à 4 personnes



Gestion
libre



Centre de
vacances



MENTON

SÉJOUR MER



Du 27/12/25 au 02/01/26, soit 07 jours

ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ



Vie quotidienne



Vie sociale



Mobilité

Blottie entre mer et montagnes, Menton séduit par ses jardins luxuriants, ses façades colorées et la douceur unique de son art de vivre méditerranéen.

- Animations & Loisirs -



- Visite de la vieille ville et du centre historique
- Découverte du marché de Vintimille et du musée Jean Cocteau
- Balade gourmande au marché local (*citron, spécialités de Menton*)
- Petit train touristique pour découvrir la ville
- Soirées de Noël et du nouvel an organisées par l'équipe d'animation
- Tout au long du séjour, proposition d'animations et veillées par l'équipe

À partir de :
1 260 € pour 07 jours (sur place)
 transport compris en train au départ de Nice



14 vacanciers
7 encadrants



1 minibus sur place



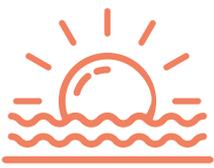
Chambres
4 personnes



Pension
complète



Gîte



SANARY SUR MER

SÉJOUR MER



Var (83)



Du 20/12/25 au 02/01/26, soit 14 jours
Du 20/12/25 au 26/12/25, soit 07 jours
Du 26/12/25 au 02/01/26, soit 08 jours

ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ/PMR



Vie quotidienne



Vie sociale



Mobilité

Sanary sur Mer, authentique port de pêche situé au coeur de la Provence, vous accueille pour un séjour hivernal au bord de l'eau.

- Animations & Loisirs -

- Balade dans les villages illuminés à proximité
- Découverte de la ville de Sanary et de son port de pêche
- Visite de musées des villes voisines
- Découverte du parc animalier et botanique de Sanary
- Soirées de Noël et du nouvel an organisées par l'équipe d'animation
- Tout au long du séjour, proposition d'animations et veillées par l'équipe



À partir de :

1840 € à partir de 07 jours (sur place)

+ 100 € départ de Nice (2h00)

+ 80 € départ du Var (1h00)

+ 100 € départ des Bouches-du-Rhône (0h45)



10 vacanciers
8 encadrants



3 minibus



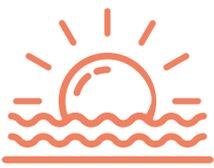
Chambres
4 personnes



Pension
complète



Villa



Du 20/12/25 au 26/12/25, soit 07 jours
Du 26/12/25 au 02/01/26, soit 08 jours

ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ/PMR



Vie quotidienne



Vie sociale



Mobilité

Baignée par la Méditerranée, Saint-Raphaël séduit par ses plages ensoleillées, son port animé et l'authenticité de son ambiance provençale.

- Animations & Loisirs -

- Visite du Vieux Port, du centre ville et de son marché provençal
- Visite du musée archéologique (*sous réserve d'accessibilité*) et du musée Louis de Funès
- Découverte du Massif de l'Esterel
- Salle d'activité sur place (*karaoké, atelier créatif, jeux de société, bingo...*)
- Soirées de Noël et du nouvel an organisées par l'équipe d'animation
- Tout au long du séjour, proposition d'activités et veillées par l'équipe

À partir de :

2 275 € à partir de 07 jours (sur place)

+ 90 € départ de Nice (1h30)

+ 50 € départ du Var (1h00)

+ 90 € départ des Bouches-du-Rhône (1h15)



10 vacanciers
8 encadrants



2 minibus adaptés
+ 1 voiture



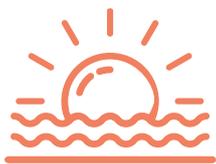
Chambres
2 à 3 personnes



Pension
complète



Villa



CUERS
SÉJOUR MER



Var (83)



Du 20/12/25 au 03/01/26, soit 15 jours
Du 20/12/25 au 27/12/25, soit 08 jours
Du 27/12/25 au 03/01/26, soit 08 jours

ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ/PMR



Vie quotidienne



Vie sociale



Mobilité

Au cœur de la Provence varoise, Cuers vous charme par ses ruelles pittoresques, son marché provençal et l'authenticité de la vie locale.

- Animations & Loisirs -

- Baignades dans les piscines du village vacances
- Balade dans les jardins botaniques varois
- Visite du charmant village de Collobrières, la capitale du marron glacé
- Visites du village de Cuers et des villages alentours
- Découverte du parc animalier et botanique de Sanary
- Soirées de Noël et du nouvel an organisées par l'équipe d'animation
- Tout au long du séjour, proposition d'animations et veillées par l'équipe



À partir de :

1 980 € à partir de 08 jours (sur place)

+ 100 € départ de Nice (1h20)

+ 80 € départ du Var (0h35)

+ 100 € départ des Bouches-du-Rhône (1h10)



10 vacanciers
8 encadrants



2 minibus adaptés
+ 1 minibus



Chambres
2 à 3 personnes



Gestion
libre



Centre de
vacances



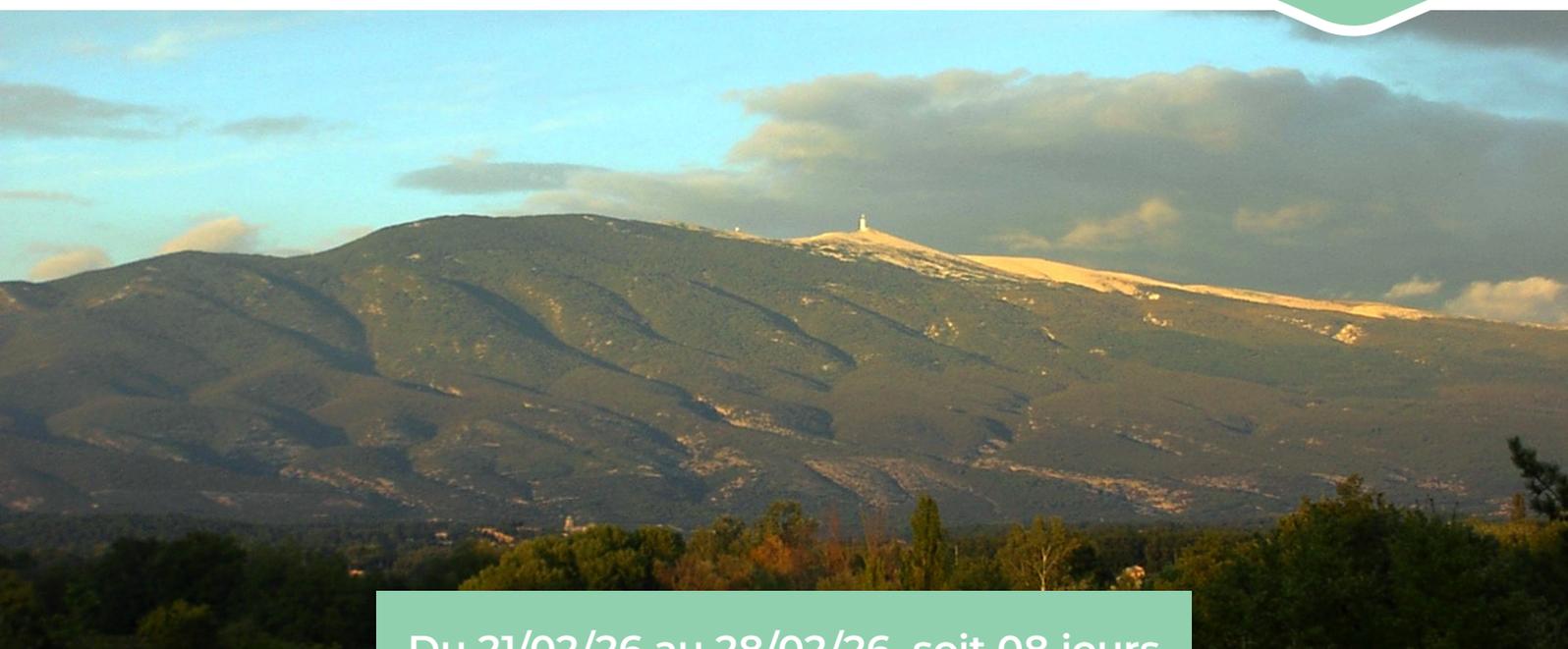
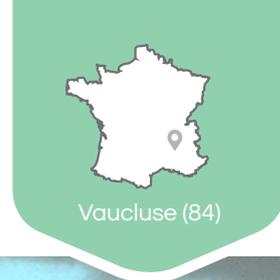
SÉJOURS

FÉVRIER 2026



PROVENCE

SÉJOUR CAMPAGNE



Du 21/02/26 au 28/02/26, soit 08 jours

ACCOMPAGNEMENT DISCRET/SOUTIEN



Vie quotidienne



Vie sociale



Mobilité

En Provence, vous explorez des villes emblématiques, des sites culturels et profitez de la douceur ensoleillée et authentique du Sud.

- Animations & Loisirs -



- Découverte du patrimoine et des villages alentours
- Visite du jardin des arômes
- Piscine chauffée sur place
- Promenade au marché provençal
- Visite du village de Puyméras
- Tout au long du séjour, proposition d'activités et veillées par l'équipe

À partir de :

1 570 € pour 08 jours (sur place)

- + 110 € départ de Nice (3h00)
- + 100 € départ du Var (2h00)
- + 100 € départ des Bouches-du-Rhône (1h00)



7 vacanciers
2 encadrants



1 minibus



Chambres
2 à 3 personnes



Gestion
libre



Mas
provençal



Accueil
de couples



ANNOT

SÉJOUR MONTAGNE



Alpes de Haute
Provence (04)



Du 14/02/26 au 20/02/26, soit 07 jours

ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ



Vie quotidienne



Vie sociale



Mobilité

Au cœur des Préalpes de Digne, Annot vous charme par son ambiance authentique, ses maisons de pierre et le caractère unique de son village médiéval.

- Animations & Loisirs -

- Visite du centre équestre
- Piscine sur place
- Découverte du village d'Annot, de la ville de Castellane ...
- Visite du village médiéval d'Entrevaux et de sa citadelle
- Dégustation de plats typiques et visites de marchés locaux
- Tout au long du séjour, proposition d'animations et veillées par l'équipe



À partir de :

1 750 € pour 07 jours (sur place)

+ 110 € départ de Nice (1h30)

+ 120 € départ du Var (2h30)

+ 130 € départ des Bouches-du-Rhône (3h30)



8 vacanciers
4 encadrants



1 minibus + 1 voiture



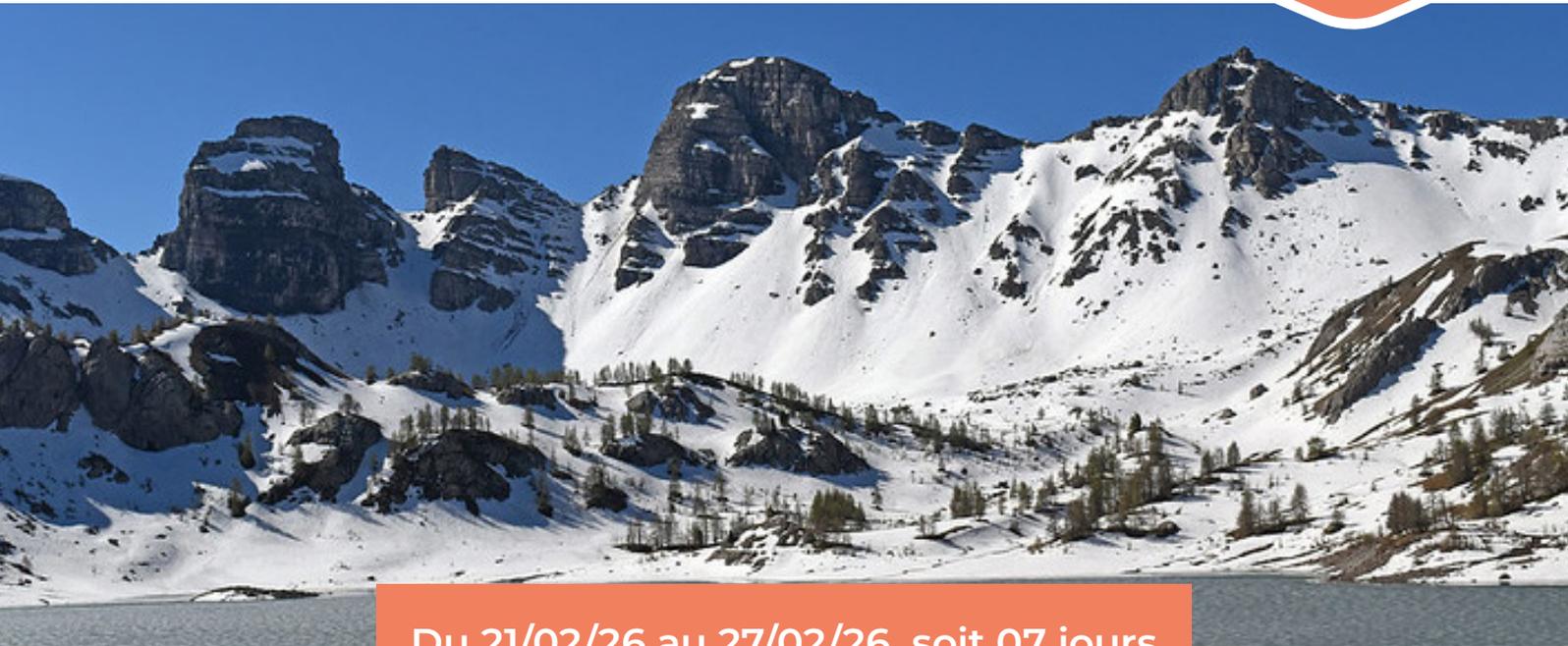
Chambres
4 personnes



Gestion
libre



Gîte



Du 21/02/26 au 27/02/26, soit 07 jours

ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ



Vie quotidienne



Vie sociale



Mobilité

Allos, niché au cœur des Alpes-de-Haute-Provence, vous émerveille par ses panoramas, son lac cristallin et l'atmosphère paisible d'un village authentique

- Animations & Loisirs -

- Balade sur les sentiers adaptés du Parc National du Mercantour
- Activité luge (*si la neige le permet*)
- Visite d'Allos et des villages voisins de la vallée
- Dégustation de plats typiques et visites de marchés locaux
- Soirées de Noël et du nouvel an organisées par l'équipe d'animation
- Tout au long du séjour, proposition d'activités et veillées par l'équipe



À partir de :

1 815 € pour 07 jours (sur place)

+ 110 € départ de Nice (1h30)

+ 120 € départ du Var (2h30)

+ 130 € départ des Bouches-du-Rhône (3h30)



8 vacanciers
4 encadrants



2 minibus



Chambres
3 à 4 personnes



Pension
complète



Châlet

INFORMATIONS UTILES

Les informations de séjours présentées dans ce catalogue sont données à titre indicatif et peuvent être modifiées. Les activités proposées dépendent des conditions locales, de la météo, de la disponibilité des prestataires et du rythme des participants. De la même façon, les hébergements et les moyens de transport mentionnés peuvent varier selon les périodes, les effectifs et l'organisation logistique, tout en restant adaptés et conformes aux besoins des vacanciers.

Notre priorité est d'assurer un séjour agréable, sécurisé et de qualité. Ainsi, si certaines prestations doivent être ajustées, elles seront remplacées par des alternatives équivalentes, toujours dans le respect des envies et du confort des participants.

PRÉSENTATION ASSOCIATION

- **Sur mesure** : Parc Asterix © milst1 / Flickr

SÉJOURS OCTOBRE

Présentation : Paysage automne © zffoto / Freepik

- **St Raphaël** : Vieux port © Ylann M. / Wikipedia - Cathédrale © François de Dijon / Wikipedia

SÉJOURS DÉCEMBRE

Présentation : Paysage décembre © EyeEm / Freepik

- **Prague** : Pont Prague © Diego Delso / Wikipedia - Mala Strana © Radler59 / Wikipedia

- **Italie du Nord** : Centre ville © Alain Rouiller / Wikipédia - Vieille ville © Alain Rouiller / Wikipédia

- **Alsace** : Sapin © EyeEm / Freepik - Parlement © Gzen92 / Wikipedia - Chèvre © gelpi / Freepik

- **Vassieux en vercors** : Plaine Vercors © lisounetteus / Flickr - Chien traîneaux © badamczak80 / Pixabay - Jeu société © oleshkoart / Freepik

- **St Paul 3 Châteaux** : Crocodile © TravelScope / Freepik - Château Montélimar © Product'Air / Wikipédia

- **Allos proximité** : Lac Allos © Clément Couturier / Pexels - Mercantour © KevinGallmann1982 / Wikipedia

- **Allos renforcé** : Lac Allos © Jaguarindigo / Wikipedia - Colmar © Celeda / Wikipedia

- **Annot proximité** : Castellane © Dirk Van Esbroeck / Wikipedia

- **Annot renforcé** : Entrevaux © joopwiki / Wikipedia - Cheval © BARBARA808 / Pixabay

- **Chateauneuf de Gadagne proximité** : Isle-sur-la-Sorge © Mathieu BROSSAIS / Wikipedia - Eglise Thouzon © EmDee / Wikipedia

- **Chateauneuf de Gadagne renforcé** : Château Saumane © Marianne Casamance / Wikipedia

- **Alpes du Sud** : Lac Rabuons © Broenberr / Wikipedia - Château Guillaumes © MOSSOT / Wikipedia - St Etienne Tinée © EdouardHue / Wikipedia

- **Menton** : Musée Cocteau © Jean-Pierre Dalbéra / Wikipedia

- **Sanary sur mer** : Sanary © GrandBout / Wikipedia - Calissons © jean-louis zimmermann / Wikipedia

- **Saint Raphaël** : St Raphaël © xai.tian / Flickr - Port © Stef1123 / Wikipedia - Marché © shadesofflorence / Freepik - Esterel © Tobi 87 / Wikipedia

- **Cuers** : Plage Hyères © M.Strikis / Wikipedia - Collobrières © 4net / Wikipedia - Vari © Heinsonlein / Wikipedia

SÉJOURS FÉVRIER

- **Provence** : Girafe © byrnyak / Freepik - Provence © wirestock / Freepik - Fontaine © Rainbow0413 / Wikipedia - Champ © EyeEm / Freepik

- **Annot** : Digne © AD 04 / Flickr

- **Allos** : Lac Allos © loutraje / Flickr

Conditions générales d'inscription

Les inscriptions sont prises dans la limite des places disponibles et traitées dans l'ordre d'arrivée à nos bureaux. L'inscription est effective à réception : de la fiche individuelle d'inscription correctement et intégralement remplie accompagnée de ses annexes éventuelles, d'un versement de 30% par personne à valoir sur le prix total du séjour auquel le participant est inscrit. Après examen de ces pièces, une confirmation d'inscription vous sera adressée. Prix : Nos tarifs sont forfaitaires pour l'ensemble des séjours. Les prix des séjours dans le catalogue sont donnés à titre indicatif pour les périodes mentionnées. Ils ont été calculés en fonction des parités monétaires en vigueur à la date d'impression du catalogue. Les prix indiqués n'ont pas de valeur contractuelle. Ils sont confirmés sur votre facture au moment de l'inscription.

Des fluctuations économiques (hausse du carburant par exemple), des modifications de prix ainsi que la variation des taux de change peuvent amener à modifier des prix selon les dispositions légales.

La prestation comprend : l'hébergement et la pension comme décrits au programme, les activités, visites, excursions éventuelles contenues dans le catalogue, l'encadrement, le voyage sauf indications contraires (voyage à la charge du vacancier, surcoûts éventuels...), les déplacements en cours de séjour, les assurances responsabilité civile, rapatriement (à hauteur de 1 070 € déduction faite de la prise en charge de la sécurité sociale du vacancier et de sa mutuelle) et individuelle accident.

La prestation ne comprend pas : les achats personnels ainsi que toutes les dépenses liées à des activités non prévues au programme, les frais médicaux et l'adhésion à l'association (qui est obligatoire).

SOLDE DU SÉJOUR

Le séjour doit être intégralement réglé sous 30 jours avant la date de départ et ce sans rappel de notre part. Les règlements doivent être effectués à l'ordre de LSCA par chèque (bancaires ou postaux), par chèques vacances ANCV, en espèces à nos bureaux ou par virement bancaire.

AIDE AUX VACANCES

Les organismes suivants peuvent verser des aides couvrant tout ou une partie des frais de séjours (se renseigner directement auprès d'eux) : Caisse d'Allocations Familiales, MDPH (Maison Départementale pour les Personne Handicapées), Associations diverses (Secours Populaire, Secours Catholique...).

Dans tous les cas, l'attestation de prise en charge financière est à fournir au moment de l'inscription (cf. fiche d'inscriptions).

MODIFICATION - RÉSOLUTION SEJOURS

LSCA peut annuler un séjour faute de participants. Les délais de résolution sont les suivants :
. Jusqu'à 20 jours avant le départ si le séjour est supérieur à 6 jours
. 7 jours avant le départ si la durée du voyage est comprise entre 2 à 6 jours
. 48 heures avant le début du séjour si la durée est inférieure à 2 jours

DÉSISTEMENT - RÉSOLUTION (ANNULATION)

Tout désistement ou annulation doit se faire par courrier adressé au siège de l'association. Dans tous les cas, des frais de dossier de 40 € seront retenus. Les conditions d'annulation sont les suivantes :

- . plus de 30 jours, le montant des arrhes sera retenu
- . entre 30 et 21 jours avant le départ, il sera retenu 40 % du montant du séjour
- . entre 20 et 8 jours avant le départ, il sera retenu 60 % du montant du séjour
- . entre 7 et 2 jours avant le départ, il sera retenu 80 % du montant du séjour.
- . moins de 2 jours avant le départ, l'intégralité du prix du séjour sera retenue. Aucun remboursement ne pourra être consenti pour un séjour écourté pour quelque raison que ce soit (départ volontaire du vacancier, renvoi pour des raisons impératives).

LES ASSURANCES

Responsabilité Civile : en cas de dégât (matériel, humain,) occasionnés par inadvertance, en cas d'accident occasionnant une blessure durant le séjour.

La responsabilité de l'Association n'est pas engagée en cas de perte ou détériorations d'objets ou vêtements appartenant aux vacanciers.

Rapatriement : Si vous êtes éloignés de votre domicile et qu'un médecin décide, en lien avec le médecin de l'assureur, qu'un retour ne peut se faire que sous assistance médicale, notre assurance prendra en charge les frais restant à votre charge.

Assurance Annulation : Nous vous conseillons de souscrire l'assurance Annulation du contrat MAIF qui vous rembourse les frais d'annulation à moins de 30 jours du départ

pour l'un des motifs suivants :

- . maladie grave, accident corporel grave ou décès de vous-même, ou d'un proche.
- . préjudices graves
- . l'annulation pour un motif garanti d'une ou plusieurs personnes inscrites en même temps.

Le coût de cette assurance est de 3,90 % du montant du séjour par personne.

Vous devez souscrire cette assurance lors de votre inscription pour que les garanties vous soient accordées.

FRAIS MEDICAUX

Les frais médicaux (médecin, pharmacie) sont à la charge des participants. Dans le cas où LSCA avance ces frais, une demande de remboursement récapitulative sera adressée au vacancier ou à son représentant légal à la fin du séjour. A réception du règlement LSCA adressera en retour la feuille de maladie.

INSTRUCTION DE DÉPART - DOSSIER DE SEJOUR

Vous recevrez ultérieurement la liste du trousseau. La convocation et les renseignements du départ, vous seront adressés 10 jours avant le début du séjour. Seuls les participants ayant réglé intégralement les frais de séjour seront convoqués au départ.

ENCADREMENT

Tout le personnel d'encadrement a reçu une formation spécifique (théorique et pratique) ou justifie des compétences nécessaires. Un animateur(trice), assure l'encadrement, en général, de 1 à 6 vacanciers suivant le projet du séjour et le degré d'autonomie des participants.

VOYAGES

Les départs et les retours se font généralement depuis la ville du siège de LSCA, organisatrice du séjour, sauf indication contraire figurant dans le descriptif du séjour. Des points de rendez-vous sur les trajets peuvent être proposés, des départs d'autres villes peuvent être organisés : les éventuels surcoûts sont à la charge des participants, qui peuvent obtenir tout renseignement auprès de notre secrétariat.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Si le comportement d'un participant venait à nuire au bon fonctionnement du séjour, LSCA se réserve le droit de le transférer sur un autre séjour mieux adapté ou de le renvoyer, après avoir informé sa famille, ou son institution.

RÉCLAMATIONS

Les réclamations ne sont admises que dans les 30 jours suivants la fin du séjour. Elles doivent être adressées à l'association. Une réponse circonstanciée y sera apportée par LSCA après avoir pris des renseignements auprès du directeur du séjour.

CONFORMITÉ

Tous nos séjours fonctionnent dans des lieux d'accueil agréés ce qui implique le respect des normes en matière de sécurité incendie. Ces locaux sont visités par un responsable de LSCA qui, en outre, effectuera dans la plupart des cas une visite durant le séjour. Les séjours adaptés réalisés en France sont tous déclarés auprès des Directions Départementales de la Cohésion Sociale du lieu de séjour. Ces séjours sont soumis à la réglementation en vigueur. LSCA possède un agrément de 5 ans Vacances Adaptées Organisées (VAO).

ACCEPTATION

L'inscription et la participation à l'un de nos séjours impliquent tant de la part du vacancier que de la personne ou de l'institution assurant l'inscription, l'acceptation pleine et entière des présentes conditions ainsi que les règlements intérieurs des séjours.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

L'association Loisirs Séjours Côte d'Azur (LSCA) en tant que responsable de traitement, s'engage à respecter la confidentialité des données personnelles susceptibles d'être communiquées par les participants et à les traiter dans le respect du règlement UE 2016/679 du parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD). Elles sont exclusivement destinées à l'association et ont pour finalité la gestion des inscriptions et des séjours. Elles pourront éventuellement être transmises à des tiers identifiés dans le cadre de la gestion du séjour du participant. Conformément au RGPD, sur justification d'identité, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou de limitation du traitement. Toute demande concernant les données personnelles doit être adressée au délégué à la protection des données de l'association : LSCA, à l'attention du DPD, 5ter Avenue de la République, 06300 NICE.

Conditions générales de vente

Reproduction littérale des articles 95 à 103 du décret n°94-490 du 15 juin 1994 pris en application de l'article 31 de la loi n°92-645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercices des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages et de séjours. Art.95.- Sous réserve des exclusions prévus au deuxième alinéa (a et b) de l'article 14 de la loi du 13/07/92 susvisée, toutes offres et toutes ventes de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre. En cas de vente de titres de transports aériens ou de titres de transports sur lignes régulières non accompagnés de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre. Art.96.- Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur le prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'association du voyage ou du séjour tel que :

- 1- La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transport utilisées ;
- 2- Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3- Les repas fournis ;
- 4- La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5- Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
- 6- Les visites, excursion, et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
- 7- La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
- 8- Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier du paiement du solde ;
- 9- Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article 100 du présent décret ;
- 10- Les conditions d'annulations de nature contractuelles ;
- 11- Les conditions d'annulation définies aux articles 101, 102 et 103 ci-après ;
- 12- Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile, professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et organisme locaux de tourisme ;
- 13- L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie. Art.97.- l'information préalable faite aux consommateurs engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat. Art.98.- Le contrat conclue entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaires dont l'un est remis à l'acheteur et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes :

- 1- Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur
- 2- La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
- 3- Les moyens, les caractéristiques et les catégories de transport utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ;
- 4- Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil
- 5- Le nombre de repas fournis ;
- 6- L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 7- Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour. L'association se réserve le droit de modifier ou d'annuler les activités si celles-ci ne peuvent être réalisées et sera compensée par une activité de substitution ;
- 8- Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toutes révisions éventuelles de cette facturation en vertu des dispositions de l'article 100 ci-après.
- 9- L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou les prestations fournies.
- 10- Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; en tout état de cause, le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30% du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
- 11- Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées

par le vendeur ;

- 12- Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur, et signalée par écrit éventuellement, à l'organisateur du voyage et aux prestataires de services concernés.
- 13- La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article 96 ci-dessus ;
- 14- Les conditions d'annulations de nature contractuelles ;
- 15- Les conditions d'annulations prévues aux articles 101, 102 et 103 ci-dessous ;
- 16- Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile, professionnelle du vendeur ;
- 17- Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie : dans ce cas d'accident ou de maladie : dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus.

18- La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;

19- L'engagement de fournir par écrit, à l'acheteur, au moins 10 jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes : a- Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresse et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficultés, ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence le contact avec le vendeur b- Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur la place de son séjour. Art.99.- l'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui rempli les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 7 jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à 15 jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Art.100.- Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article 19 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou les devises retenues comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat. Art.101.- Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception : - Soit résilier son contrat et obtenir sans pénalités le remboursement immédiat des sommes versées ; Soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; Un avenant au contrat au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties. Toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et ; si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop perçu doit lui être restitué avant la date de son départ. Art.102.- Dans le cas prévu à l'article 21 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalités des sommes versées ; l'acheteur reçoit dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur. Art.103.- Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis : - Soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieures, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ; - Soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté des deux parties.

Suivez notre actualité sur :



NOUS CONTACTER



5ter Avenue de la République
06300 NICE



04 92 00 56 80



contact@lsca.asso.fr



www.lsca.asso.fr